

VILLIERS AU BOUIN



BULLETIN MUNICIPAL N°33

2023

RENSEIGNEMENTS

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au jeudi de 14h à 18h
Le vendredi de 9h à 12h
Tél : 02.47.24.03.71
E.Mail : contact@mairievilliersaubouin.fr

Maire :

- Daniel SAMEDI

Adjoints au Maire :

- Eric BODIN

Chargé du personnel et des bâtiments

- Monique FONTENAY

Chargée de la vie scolaire et du personnel de l'école

- Michel JUMELIN

Chargé de la voirie, achat de matériel et fêtes

Personnel :

Service administratif :

- Sylvie SAMEDI
- Annie LELEU

Service technique :

- Grégory THOMASSEAU
- Yoann ELPHEGE

Ecole, cantine :

- Sylvie FONTAINE
- Annie LELEU
- Catherine PINEAU

Agence postale communale :

- Sandrine RIMBEAULT

Heures d'ouverture au public

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30

Le samedi de 9H00 à 11H30

Départ du courrier 12h30

ECOLE

Directrice : Valérie TORRES

Tél : 02 .47.24.01.91

GARDERIE

Horaires d'ouverture
Le lundi, mardi, jeudi, vendredi
7h20 à 8h50 et de 16h30 à 18h30
Surveillantes : Annie LELEU, Sylvie FONTAINE, Sandrine RAIMBEAULT, Catherine PINEAU

EAU :

VEOLIA : 09 69 32 35 29

ERDF

Accueil des particuliers : 09 69 32 18 73
Dépannage Electricité : 09 72 67 50 37

GRT Gaz

Si vous envisagez de travailler dans le sous-sol pour votre sécurité, il est nécessaire de posséder une connaissance précise de l'implantation des conduites de gaz. Tél : 0 800 02 29 81

Trésorerie de CHINON

Boulevard Paul Louis COURRIER

Horaires et jours d'ouverture :

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de le mardi et jeudi de 13h30 à 16h

Tél : 02.47.93.03.86

E.mail : sgc.chinon@dgfip.finances.gouv.fr

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

Numéro unique : 0821 80 30 37

www.indre-et-loire.pref.gouv.fr

Vos droits et vos démarches

www.service-public.fr

Communauté de Communes Touraine Ouest

Val de Loire (CCTOVAL)

Rue des Sablons BP11

37340 CLERE LES PINS

Tél : 02.47.24.06.32

E.mail : contact@cctoval.fr

Maison de Service au Public (MSAP)

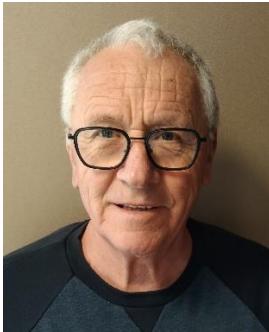
21 avenue du Général Leclerc

37330 Château la Vallière

Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 9h à 12h30

Tél : 02 47 24 25 22



EDITO DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens.

Je vous adresse ainsi que mon conseil municipal et le personnel nos vœux les plus chaleureux.

Très heureuse année 2023 et l'indispensable la santé mais aussi le bien être. J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de Villiers au Bouin. L'année 2022 fut marquée par la démission de Jean-Luc BERTHELOT de ses fonctions d'adjoint pour des raisons professionnelles. Je le félicite pour son abnégation et son dévouement. Il a été remplacé par Michel JUMELIN.

Après avoir retrouvé une vie à peu près normale, nous voilà dans une nouvelle crise, celle de l'énergie, période difficile pour vous les ménages et nous les communes qui sommes durement mis à contribution, avec l'augmentation de la taxe des ordures ménagères, de l'énergie et bientôt de l'eau.

En ce qui concerne les ordures ménagères vous avez reçu le journal Info Déchets dans lequel Monsieur le président du SMIPE vous expliqué clairement les raisons de cette augmentation. Je n'approuve pas cette augmentation et j'ai voté contre lors de la réunion du conseil communautaire.

Dans notre bulletin vous trouverez toutes les informations sur les projets réalisés et à venir :

Nos projets réalisés en 2022 :

Afin de donner une identité à notre école, une fresque a été réalisée par l'artiste Tennch, en hommage au violoniste Ivry Gitlis qui a donné son nom à notre école le 25 janvier 1993 et il est décédé en 2020.

D'autres travaux ont été accomplis : le bardage de l'ancien atelier pour la mise en sécurité de matériel, solution retenue au lieu de la construction d'un nouveau bâtiment, des travaux de voirie .

Il a aussi été procédé au remplacement d'un tracteur.

Projet 2023 :

Bientôt les jeux olympique 2024, l'état alloue des aides pour les équipements sportifs jusqu'à 80%.

La commune a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation d'un terrain multisport (Volley, basket, badminton, tennis, football et piste de course de 26m). Outil très utile pour le sport à l'école. Projet qui devrait être apprécié des enseignantes et des 85

élèves de notre école regroupant les enfants des communes de Braye sur Maulne, Marcilly sur Maulne et Villiers. Ce projet ne verra le jour qu'à la condition d'une attribution de subvention. Le coût de cet investissement est de 85 000€ H.T., son implantation est prévue sur l'air du stade du bourg, proximité de l'école, lieu idéal pour son accès.

Il est aussi prévu de réaliser la réhabilitation du réseau d'éclairage public sur certains secteurs, vétustes et couteux en énergie.

Une étude est en cours sur la faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente par les services de l'ADAC, ainsi qu'un éventuel aménagement sur la RD 135 par les services de l'équipement afin limiter la vitesse de la circulation sur cette route.

Et comme toujours nous procèderons à des travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments pour conserver un patrimoine en état.

Comme pour vous, nous essayons de réduire nos dépenses d'électricité, d'assurance et de téléphonie.

La fibre est enfin arrivée à Villiers donc pour certains secteurs elle sera opérationnelle début avril.

Je voudrai remercier le corps enseignant et plus particulièrement Madame TORRES directrice depuis la rentrée 2022 pour le travail accompli auprès des enfants ainsi que le personnel communal, j'en profite pour souhaiter une bonne retraite, après avoir passé trente-deux ans auprès des enfants à Monique DUMONT, bien méritée.

Merci aux associations, artisans, commerçants, agriculteurs et tous les habitants qui s'engagent pour faire vivre notre commune.

Merci au personnel communal pour le travail accompli et à leur dévouement au service de la population. Notre volonté est de vous accueillir, vous renseigner et vous aider, mais aussi vous offrir une commune propre et fleurie.

Une pensée pour Monique VEZIN décédée le 29 décembre 2022 , elle a travaillé quatorze année en tant qu'agent technique au sein du personnel communal.

Il me reste à vous reformuler mes vœux, une belle et heureuse année 2023.



INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE

TRAVAUX

Fresque : Elle a été réalisée par le graffeur TENNCH à main levée à la bombe.

Un travail de toute beauté.

Coût : 2 226.72€ TTC

Subvention du conseil départemental : 1 000€



Travaux de voirie : 54 263.42€ TTC

Route de Saint Germain d'Arcé, route de Malaquais, Chemin le Chataignier



Fermeture de l'ancien local technique (mairie) (mairie) : 10 004.40€ TTC



Remplacement fenêtre mairie : 1 782.00€ TTC



Rambarde club House (mise aux normes accessibilité) : 3 221.00€ TTC

Jeux : 1 922.00€ TTC seront installés en début d'année 2023

ACQUISITIONS



Tracteur : 67 200.00€ avec une reprise de l'ancien de 22 000€



Débroussailleuse : 897.80€

BUDGET 2022

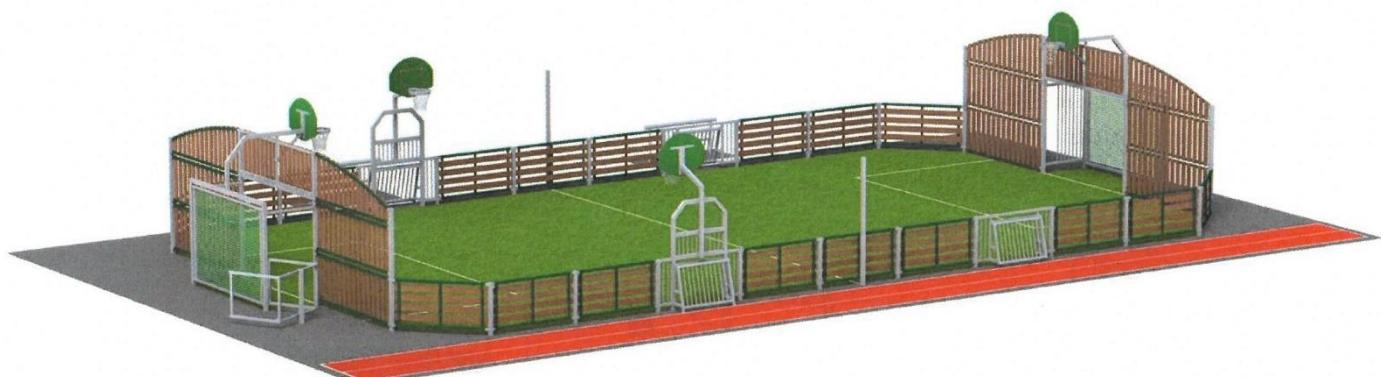
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	261 722€	Atténuations de charges	700€
Charges de personnel	277 210€	Produits de service, ventes	59 228€
Autres charges de gestion courantes	69 012€	Impôts et taxes	378 557€
Dotation aux amortissements	1 000€	Dotations et participations	204 139€
Remboursement emprunts	75 417€	Autres produits de gestion courante	21 500€
Charges exceptionnelles	1 000€	Produits financiers	130€
Investissement	177 228€	Subventions d'investissement	134 769€
		Dépôt et cautionnement	973€
		Remboursement TVA	14 977€
		Produit de cession	22 000€
		Excédents reporté	25 616€
TOTAL	862 589€	TOTAL	862 589€



PROJET 2023

INSTALLATION D'UN TERRAIN MULTISPORT

Cette réalisation est conditionnée par l'attribution d'une subvention et sera réalisé sur l'air du stade à proximité de l'école.



NOMINATION D'UN NOUVEL ADJOINT

En raison de la démission de M. BERTHELOT Jean-Luc en qualité de 3^e adjoint pour des raisons professionnelles, le conseil Municipal a décidé de ne pas compléter le conseil comme l'article L.2122-8 du Code général des collectivités Territoriales le prévoit, en raison d'une procédure lourde à mettre en place.

Le 14 septembre 2022, le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouveau 3^e adjoint.

Monsieur JUMELIN Michel a été élu et sera chargé des achats de matériel et travaux de voirie.

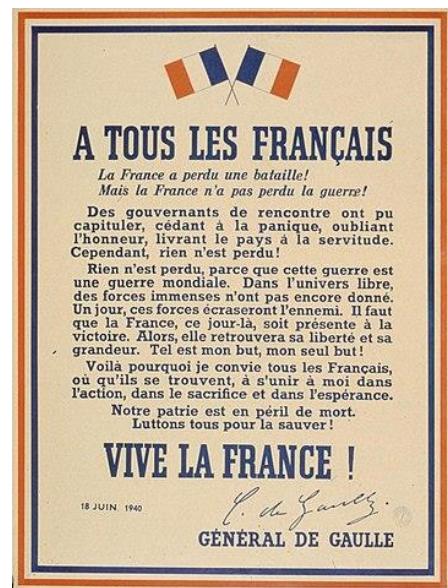
CEREMONIE DU 8 MAI ET 11 NOVEMBRE 2022

Des cérémonies commémoratives ont été organisées le 8 mai et 11 novembre 2022.

Pourquoi ces cérémonies commémoratives ?

Trois objectifs : Honorer, préserver et transmettre la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre la république ainsi que des victimes de guerre.

Les cérémonies ont été clôturées par la Marseillaise entonnée par les enfants de l'école de Villiers en présence des enseignantes.



REPAS DES ANCIENS

En raison de la pandémie du COVID, le repas offert à nos anciens n'a pas eu lieu en décembre 2021 il a été repoussé en mars 2022. Que de joie d'enfin pouvoir de nouveau se retrouver et partager un bon moment de convivialité.

Le repas servi par le restaurant « le Grand Cerf » a été animé par un chanteur Michel THIBAULT.

Les convives ont pu reprendre les paroles de Michel Delpech, Michel Sardou et bien d'autres.

Le plaisir pouvait se lire sur les visages, après toutes ces restrictions, enfin se revoir et échanger.

Une remise de cadeaux aux plus âgés présents dans la salle a clôturé cet après-midi.



Les bonnes habitudes ont repris, en décembre 2022 ! De nouveau, les anciens ont été invités à déguster un repas concocté par le nouveau restaurateur de l'Etape. Ils ont pu rire des blagues de «Poluche » mais découvrir aussi des imitations de Yves Montant, Michel Sardou ...



LA PENTECÔTE - VIVE LA FÊTE

Enfin, on l'attendait depuis quelques années le retour d'une grande assemblée à la Pentecôte. Tout le monde était près à déambuler dans les rues de Villiers et à faire la fête.

Nous avons pu le remarquer le samedi avec beaucoup d'équipes au concours de pétanque et tout autant de monde au feu d'artifice. Il était vraiment magnifique. Les enfants ont été heureux de tenir leurs lampions et de suivre la musique enregistrée cette année, car il est très difficile de trouver des fanfares, la COVID est encore passée par là, tant pis une solution a été trouvée.

Dimanche, pour les personnes matinales une marche était organisée sur les chemins «randonnées» autour de Villiers, pour certains une belle découverte. Un petit rafraîchissement attendait nos marcheurs au terrain de pétanque et tout cela organisé dans la bonne humeur, le soleil étant au rendez-vous.



En début d'après-midi, une petite kermesse était offerte aux enfants avec des jeux ; « chamboule tout, tir à la corde et courses en sac » ont amusé les petits mais aussi les grands. Une petite récompense a été offerte aux participants afin de se remettre de leurs efforts.



L'après-midi étant très chaud, un peu de fraîcheur dans l'église était la bienvenue et surtout pour écouter des chants corses exécutés par la Chorale « I TRAGULINI » amicale Corse et amis de corse de Touraine apprécié par tous.



Puis le marché gourmand, il a encore battu son record de présence, il faisait bon, la douceur du soir était là et chacun était content de se retrouver autour d'un verre et déguster une paëlla, des hamburgers et bien d'autres choses.



Chacun a pu apprécier le groupe de bandas qui a animé tout au long de la soirée, ce marché gourmand et pour certains la nuit a été courte.

A l'aube les exposants et brocanteurs s'installaient dans les rues, afin d'attendre les premiers visiteurs.

Tout au long de ce weekend les enfants ont pu profiter des manèges, il y en avait pour tous les âges. C'était vraiment la fête pour tous publics.

Le soleil au rendez-vous a permis cette belle fête de la Pentecôte et nous vous attendons tous les 27,28 et 29 mai 2023.



ECOLE IVRY GITLIS

L'école primaire Ivry Gitlis accueille les enfants des communes de Villiers au Bouin, de Braye sur Maulne et de Marcilly sur Maulne.

Elle compte 85 élèves répartis dans 4 classes et 2 cochons d'Inde Power et Ranger des rescapés de la SPA !

PS/MS	Mme Charrais accompagnée de Annie Leleu et Sylvie Fontaine	21 élèves soit : 11 PS et 10 MS
GS/CP	Mme Torrès et Mr Guillaudeau	15 élèves soit : 7 GS et 8 CP
CE1/CE2	Mme Ballouhey jusque fin janvier puis Mme Aléhause	20 élèves soit : 11 CE1 et 10 CE2
CM1/CM2	Mme Cadignan	29 élèves soit 15 CM1 et 14 CM2



Elections :

Comme chaque année, les parents ont élu leurs représentants :

Mr Villeneuve, Mme Caillaut, Mme Bonhomme, Mme Morin en tant que titulaires.

Mme Pain, Mme Bourgault et Mme Paineau comme suppléantes.

Le Réseau d'Aides Spécialisées :

Mme Pichon – Dupont : maîtresse E Mme Bouchier : psychologue scolaire Téléphone : 02 47 24 37 69

Contact :

Directrice : Mme Torrès Téléphone : 02 47 24 01 91

Email : ec-gitlis-villiers-au-bouin@ac-orleans-tours.fr ou ce.0370495M@ac-orleans-tours.fr

Jour de décharge : le jeudi

Les activités et sorties de ce début d'année :

Les séances de natation :

La classe des GS/CP a bénéficié d'un cycle de natation de septembre à décembre tous les jeudis après-midi.

La mairie de Villiers au Bouin finance les séances de natation à la piscine du Lude ainsi que le transport pour s'y rendre.

Les enfants sont ravis !!





Le 23 septembre, l'école a participé à une action proposée par l'enseigne Leclerc : **Nettoyons la nature**. Nous avons voulu sensibiliser les enfants au respect de la nature.

Bien que la commune soit entretenue, les enfants ont rempli de nombreux sacs de détritus divers et variés.

Les bibliothécaires de château la Vallière sont venues lire des contes et des histoires aux élèves de maternelles.



Depuis le 18 octobre, **les cours de musique** ont repris. Ce n'est plus monsieur Paul qui intervient tous les mardis matin dans toutes les classes mais un autre musicien de l'école de Cléré les Pins. Monsieur Ugo, permet aux élèves de chanter, d'écouter et faire des rythmes. Il leur fait aussi découvrir des instruments.

Ces interventions sont financées par la mairie de Villiers au Bouin.

Le 21 octobre, petits monstres, sorciers et vampires se sont installés dans nos murs pour célébrer **Halloween**. Après un défilé endiablé et une danse des zombie proposés par les enfants, l'APE a offert le pot de l'amitié.



- Le 9 décembre, les élèves de CE1/CE2 et de CM1/CM2 ont visité **le château d'Azay le Rideau**. Ils ont pu découvrir le château paré de ses plus belles couleurs de Noël et de participer à des ateliers pédagogiques.



- Le 13 décembre, c'est au tour des plus jeunes de se plonger dans l'univers magique de Noël. Ils ont pu découvrir en compagnie de Dame Suzanne, sœur du roi, **le château de Langeais** illuminé de bougies, lanternes et de guirlandes. Puis ils ont appris à danser le branle des sabots au rythme du tambour et pipa. Ces activités ont été possibles grâce à participation de la coopérative scolaire et des parents. Les cars sont pris en charge par l'APE.



- Le 16 décembre, le Père Noël est passé dans l'école apporter un livre à chaque enfant. L'après-midi, l'APE a offert un spectacle de magie pour le plus grand plaisir des enfants !!



PHOTOS DECORATION ECOLE





Association des parents d'élèves de l'école Ivry Gitlis

Une association basée sur le volontariat des parents d'élèves dont l'objectif est de collecter des fonds afin d'apporter un soutien financier aux projets pédagogiques des enseignants.

Bilan de l'année 2021-2022

Durant l'année scolaire, malheureusement très peu d'action ont pu se concrétiser notamment à cause du Covid, mais aussi par le manque de bénévoles. Seul le loto, le noël des enfants, le carnaval et une vente de saucissons ont été effectués.

Année 2022-2023

C'est sur un nouvel élan que notre association repart avec un bureau au complet et des membres actifs. Nouveautés : depuis cette année, nous avons eu envie de créer des moments conviviaux afin que les parents de l'école puissent se rencontrer, pour cela, la mise en place de deux gouters ont eu lieu (le vendredi des vacances de la toussaint thème halloween et le vendredi des vacances de Noël), ce moment d'échange a été bénéfique pour créer des moments de cohésion.



Qui dit nouvelle équipe, dit nouvelles idées avec beaucoup de projets dont déjà plusieurs effectués en cette fin d'année (une vente de saucissons, un loto, une vente de jus de pomme, le père Noël des enfants, et la tenue d'une buvette au marché gourmand de Noël).

Nos projets à venir :

Une soirée dansante : le 18 mars 2023 au menu tartiflettes venez nombreux !

Une chasse aux œufs : le 1^{er} avril 2023

Un concours de pétanque : le 17 juin 2023

Une kermesse : le 1^{er} juillet 2023

Et en projet une randonnée semi nocturne le 8 juillet 2023



Composition du bureau :

Présidente : Sophia ROUSSEAU

Vice-président : Johan BODIN

Trésorier : Maxime VACHERON

Vice-trésorier : Antoine FONTENAY

Secrétaire : Marina MANCHE

Vice-secrétaire : Cécile FERGEAU

Membres actifs : Julien LEPAGE, Alexandre PERFILLON, Chloé BONHOMME, Pierre PELLEROT, Laura PAIN, Cécile LEHOUX, Anthony CILLI, Julie Trottin, Matteo ALASCIA, Juliette BOURGAULT, Steven REGLAIN, Sébastien GUITTON, Emmanuelle BODIN, Christelle CAREMIAUX.

Mot de la présidente : je remercie vivement toute mon équipe pour son réel investissement.

Si d'autres parents de l'école souhaitent nous rejoindre en cours d'année, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons tous nos vœux pour cette année 2023.

A bientôt dans nos manifestations.

FOYER RURAL

Le foyer a retrouvé son activité après deux années compliquées. La pièce de théâtre préparée depuis janvier 2020 a été jouée début novembre 2022. L'envie de participer est revenue avec de nouveaux adhérents. La pièce « de doux dingues » sera rejouée les 24,25,26 mars 2023



AFLVAB

L'année 2022 nous a enfin permis de réussir en général et de suivre notre agenda, malgré les difficultés de reprise à cause de la pandémie.

Nous avons commencé par un petit bémol, notre soirée dansante n'a pas pu être honorée.

Par contre, les 3 jours de Pentecôte ont été une grande réussite, avec un bilan plutôt positif pour notre pétanque.

En effet, pas moins de 116 équipes en doublettes étaient présentes sur le boulodrome.

Réussite également avec notre brocante du lundi, avec une soixantaine d'exposants sur environ 500 mètres.



Vous avez pu constater au moment du marché gourmand le dimanche soir, une banda déambulant dans les rues du village, financé par notre association avec la participation de la commune.

Peu de temps après, la course à pied démarre. C'est une réussite car près de 150 coureurs sont au départ, avec une grande participation des athlètes du département de la Sarthe.

Je profite de cet article pour remercier nos commissaires de course du local et de ses alentours, pour leur présence à chaque année.

Après le petit repos estival, nos activités ont

repris avec la brocante de septembre, petite manifestation d'une trentaine d'exposants, mais la journée a été sympa et la météo s'est montrée clémente.

Et puis la fin de l'année arrive, pas de temps à perdre. Le 17 décembre, c'est la journée de Noël qui commence par notre bourse aux jouets avec 15 exposants.

A partir de 16 heures, c'est le passage du Père Noël avec des petits jeux pour les enfants, suivi à 18 heures par l'ouverture du petit marché gourmand pour passer un moment convivial.

A 19 heures 15, c'est l'heure de la magie de Noël où plus de 200 spectateurs émerveillés par le spectacle pyrotechnique.

Pour terminer mon article, je lance un appel à tous ceux qui seraient intéressés par la vie locale et qui auraient un peu de temps à consacrer, venez rejoindre l'AFLVAB ! vous serez les bienvenus.

Sinon vous pouvez nous rendre visite dans nos prochaines manifestations.

Au nom de l'Amicale, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.

Le Président Grégory THOMASSEAU



AMICALE SPORTIVE DE VILLIERS AU BOUIN

Tout d'abord l'ASVB, vous souhaite une bonne année 2023 et surtout la santé.

Après deux années difficiles, nous avons réussi à terminer notre saison, malheureusement, elle s'est traduite par la descente de l'équipe principale de 1^{er} division en 2^e division, ce qui n'est pas catastrophique en soi. Le principal était de recréer un groupe. Notre entraîneur Nicolas Auguste après cinq années passées au club, nous a quitté pour évoluer dans un autre club. Il a fait du bon travail auprès des séniors avec la montée en 2017 de l'équipe une en 1^{ere} division et nous avons appris beaucoup de choses sportivement.

La saison de l'équipe 2 a été compliquée, avec des joueurs pas très motivés. Edouard BOUVET entraîneur a eu beaucoup de mal à construire quelque chose, mais il a réussi à maintenir l'équipe en 4^{eme} division.

Chez les jeunes , notre entente avec St laurent a bien fonctionnée en U13, U11, U9 et U7 et les résultats ont été à la hauteur du travail accompli, ce qui est plutôt prometteur pour les années à venir.

L'entente U 15 avec le Pays du Racan a été plus compliquée, manque de motivation de certains joueurs et la distance entre les deux n'a pas favorisé notre cohésion.

Je voudrais remercier nos éducateurs, dirigeants et bénévoles qui font fonctionner notre club qui réuni aujourd'hui près de 150 licenciés des U7 aux vétérans avec l'entente de St laurent.

La nouvelle saison 2022-2023, nous sommes repartis avec une équipe 1 encadrée par Martial RIMBAULT, il a réussi à former un nouveau groupe par son travail de début de saison, l'équipe est actuellement classée 2^{eme} en 2^e division. Pour l'équipe 2 c'est plus difficile à reconstruire avec un manque d'effectif mais nous avons recruté des jeunes et des anciens ce qui nous permettra je l'espère le maintien en 4^e division.



Nouveauté cette saison, c'est la création d'une équipe féminine à 8 avec dix-huit licenciées sous la houlette de Julien GUILLOTEAU. Un pari, pas évident, la plupart n'ont jamais jouer au football, mais une bonne cohésion s'est faite.

Pour la vie de notre club des soirées ont été organisées et réussies : soirée réunionnaise, choucroute, loto et en plus un concours de pétanque.

Merci aux sponsors et à la commune pour les aides apportées.

Une pensée à notre ami dirigeant Jean-Luc BERTHELOT qui a démissionné pour des raisons professionnelles. Jean-Luc va beaucoup nous manquer, toujours présent et investi pour la vie du club et lors nos manifestations. Nous le remercions pour toutes ses années au club et nous lui souhaitons une bonne adaptation en Vendée.



N'hésitez pas comme lui à venir rejoindre le club ou encourager nos équipes de jeunes, séniors, vétérans et surtout féminines.

Si vous voulez nous rejoindre en tant que dirigeants ou joueurs, vous serez les bienvenus et vous pouvez nous contacter au 06.18.03.82.31. Le Président : Daniel SAMEDI



CLUB DE L'AMITIE DE VILLIERS AU BOUIN

Après 12 années avec Michel LESPORT comme président, qui a su maintenir une bonne ambiance et qui a passé beaucoup de temps à la gestion des bals, des sorties etc...nous lui en sommes reconnaissants : **un grand merci** ; les activités continuent avec Martine COCHARD qui a bien voulu prendre la suite avec le soutien de tous les membres du bureau.

Au cours du 1^{er} semestre, une sortie pique-nique a été organisée au Château de VAUJOURS le 16 juin. Belle journée ensoleillée – nous avons partagé notre repas dans une salle mise à notre disposition et pour ceux qui le désiraient, la visite commentée très intéressante sur l'historique du château à travers les ruines et comme toujours la finale de cette sortie se termine par la belote.

Un deuxième semestre plus chargé. Les activités ont repris pour la joie de tous. Le repas des 40 ans du club prévu en 2020 n'a pu se faire que cette année, en raison de la pandémie du coronavirus. Bonne ambiance et très bon repas aux bons vins et pétillant de Touraine, avec poires chocolat scintillantes, au restaurant du « Grand Cerf ». Paulette MARIET et Serge MEME nos deux ainés ont été honorés. Après une belote, nous nous sommes quittés heureux de cette journée.

Un bal musette a été organisé le 21 octobre avec l'orchestre Samuel HIDIER. Une centaine de danseurs heureux de revenir à Villiers et de virevolter sur des airs entraînants et toujours de bons contacts au bar avec les membres du club.

Le concours de belote du 8 novembre a réuni une centaine de participants. Bon déroulement et chacun est reparti content avec son lot.

Le samedi 3 décembre : c'est « Noël avant Noël » déjeuner spectacle à Beaumont-en-Véron. Tout le monde est à l'heure au car pour ne pas manquer le repas raffiné avec « le trou normand » et un spectacle joyeux où se mêlent chansons et danses, une comédie musicale lumineuse et froufroutante avec l'inévitable French cancan. Un petit colis de Noël est remis à chacun.

Nous terminons l'année avec la buche de Noël en belote et rebelote.

Pour le 1^{er} semestre 2023, quelques dates à retenir :

- Le jeudi 19 janvier , notre assemblée générale annuelle
- Le mardi 7 mars, un concours de belote
- Le vendredi 17 mars, un bal musette

Une pensée à Nicole LEMEUNIER qui a fait partie du bureau du club dans les années 1990-2000.

Amitié à tous les membres du CLUB et bonne année 2023.



DEPART DE JEAN-LUC

Jean-Luc BERTHELOT a quitté la commune pour des raisons familiales et professionnelles pour la Vendée.

Les personnes qui l'ont côtoyé ne pourront pas l'oublier, il était tellement investi dans la commune, au sein des associations ASVB et AFLVAB et de la mairie.

Il a débuté son passage sur la commune au club de football en tant que joueur, entraîneur de jeunes et ensuite de l'équipe senior 2 et puis dirigeant. Toujours présent et disponible pour les manifestations mais pas que! Il a participé à la construction des vestiaires du stade municipal en 1996.



A chaque manifestation, le club pouvait compter sur lui pour le montage, démontage des barnums et sur la préparation et le service à la buvette. Il ne faut pas oublier aussi son humour. Alors dépénouchons « comme tu savais si bien le dire » de retracer ton parcours.

Il était de soi qu'il ne pouvait que s'installer à Villiers, il a donc fait construire, et même construit sa maison en 2014.



I'ASVB et l'AFVAB ont tenu à se rassembler pour organiser un pot de départ.

De nombreux cadeaux lui ont été offerts en guise de remerciement pour ses nombreuses années de dévouement au sein de la commune et pour qu'il n'oublie pas Villiers.

Nous lui souhaitons une belle réussite professionnelle et affective dans sa nouvelle vie en Vendée.

Son investissement ne s'arrête pas là, Il a été élu en 2014 en qualité de conseiller municipal avec Martine NAVÉAU comme maire et en 2020 en tant que 3^e adjoint avec Daniel SAMEDI. Il s'est investi dans les tâches qui lui ont été confiées (suivi des travaux de voirie, l'adressage et bien d'autres choses).

Pour compléter, son dévouement à la commune, il est devenu membre de l'Amicale Fêtes et Loisirs où il a effectué un travail merveilleux.

Jean-Luc, un bénévole qu'il est peu possible de rencontrer car cela ne court pas les rues.

Il laisse un grand vide derrière lui, tous ceux qui ont pu le croiser ne l'oublieront pas.

Les membres du Conseil Municipal, les membres de

DEPART EN RETRAITE DE MONIQUE

Monique à fait valoir son départ en retraite au 1^e août 2022, après 32 ans au service de la commune.



Elle a débuté le 10 septembre 1990 au service de la cantine puis elle a postulé au remplacement d'un agent partant en retraite auprès des tous petits comme ATSEM, tous en continuant à servir les enfants à la cantine.

Monique a su s'adapter au changement de professeurs des écoles avec des méthodes différentes. Aux enfants qui ont évolué avec les années.



Il y a eu la semaine de 5 jours avec le samedi matin, ensuite la semaine à quatre jours avec moins de vacances, puis la semaine de 4 jours comme nous la connaissons actuellement. Mais entre-temps, il y a eu les TAPS, où les agents ont été impliqués pour réaliser les activités.

Il faut beaucoup de patience pour s'occuper des tout petits.



Un agent communal doit aussi s'habituer au changement de maire, car il ne faut pas oublier que l'employeur c'est la commune et l'autorité hiérarchique « le maire ». Elle a donc connu quatre maires : Roger LELEU, René DE BOUILLET, Martine NAVAU et Daniel SAMEDI.

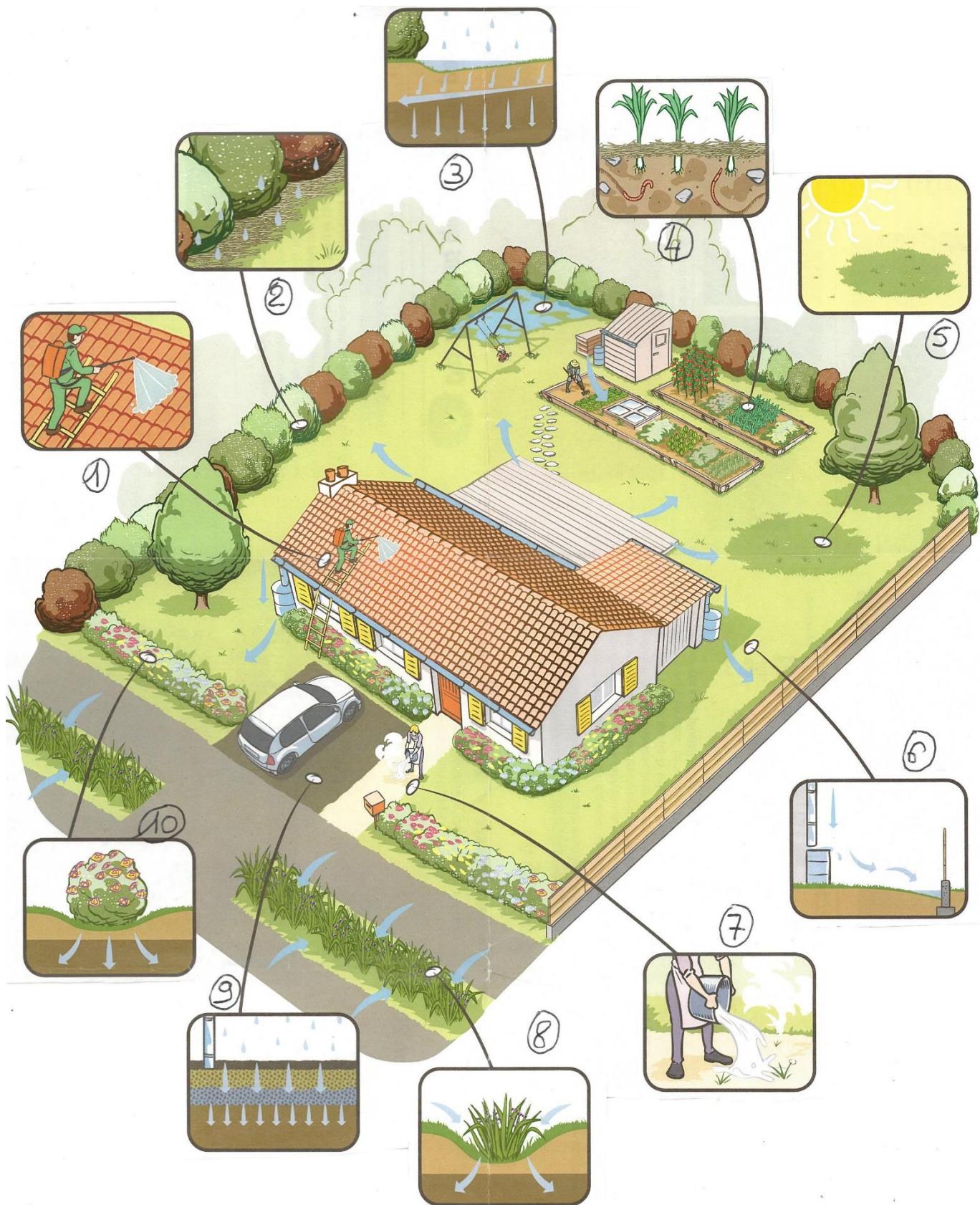
Une cérémonie a été organisée en son honneur entourée par les membres du Conseil Municipal, ses collègues, les enseignantes et sa famille. Un moment convivial autour d'un buffet pour la remercier de son travail depuis de nombreuses années au sein du personnel communal.

Il lui a été offert de nombreux cadeaux à cette occasion.

Nous lui souhaitons une bonne retraite, elle saura bien s'occuper avec des activités manuelles, entre autre la couture sans oublier la danse country.

LA RUBRIQUE DE GREG

L'EAU DE PLUIE : N'EN PERDONS PAS UNE GOUTTE !!



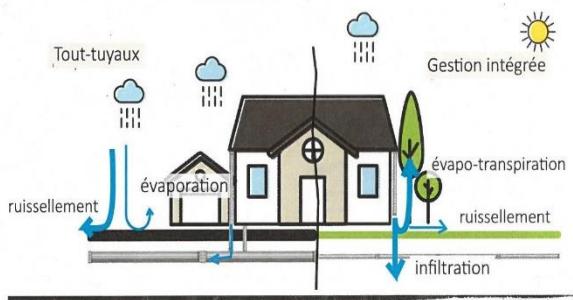
Pour la petite histoire de la gestion de l'eau

Avant le XIXème siècle les eaux de pluie et les eaux usées, étaient déversées directement dans le caniveau puis à la rivière.

Suite aux nombreuses épidémies de peste et de choléra, les grandes villes installent des canalisations pour collecter toutes les eaux. Plus tard, avec l'utilisation de la voiture, les parkings et les surfaces bétonnées se sont étendues. Le nombre et la taille des canalisations pour évacuer ces eaux pluviales sont devenus de plus en plus nombreux.



Les limites du « tout tuyau ».



La collecte de toutes les eaux transforme une ressource précieuse en déchet, en menace pour la population »

Avec l'imperméabilisation des sols, nous faisons face à des inondations répétées. Nos nappes phréatiques se remplissent difficilement et les écosystèmes sont privés d'une partie de leur eau...

Avec la saturation des réseaux unitaires en cas de fortes pluies les stations d'épuration débordent, causant des pollutions.

La gestion intégrée, qu'est-ce que c'est ?

Le principe :

Le sol a toujours été capable d'absorber l'eau. L'objectif est donc de ralentir le ruissellement et de retenir l'eau en cas de forte pluie pour qu'elle s'infiltre dans la partie supérieure du sol, sans l'enterrer. L'eau descend, alors, lentement vers la nappe phréatique et est absorbée par les sols voisins.

Simple économique et écologique !

La gestion intégrée des eaux de pluie est simple à mettre en place, il est possible d'aménager son terrain soi-même la plupart du temps. Ces aménagements mettent en valeur nos espaces verts, régénèrent les sols et réintroduisent de la biodiversité.



L'eau de pluie : par tous les moyens !!

1. Eviter de polluer l'eau

Les produits de démoussage des toits et murs sont toxiques pour les plantes, les animaux aquatiques et s'accumulent dans le jardin.

- Je traite mon toit le moins souvent possible.
- Après traitement, je déconnecte le récupérateur d'eau pour les prochaines pluies.

2. sous le paillage

Le paillage avec les résidus végétaux du jardin (tonte feuilles mortes, tailles...) permet le développement de la vie du sol qui favorise ainsi l'infiltration.

3. au fond du jardin

En cas de fortes pluies, l'eau est retenue dans les parties basses du jardin. La fine couche d'eau s'infiltre dans l'herbe. Dans les heures suivant la pluie, le sol peut alors être spongieux.

4. dans le potager

Le sol plein de vie du potager (grâce au compost ajouté et au paillage le protégeant) est très perméable et peut absorber beaucoup d'eau.

5. dans les creux naturels

Le terrain légèrement creux à cet endroit capte plus d'eau rendant la pelouse plus verte.

6. contre le mur

Le réservoir récupère l'eau de pluie pour l'arrosage quand il est plein, il se déverse vers le mur de la clôture qui retient l'eau le temps qu'elle s'infiltra. Retenir l'eau contre un mur ne le détériore pas et le poids de l'eau d'une pluie ne peut pas le faire céder.

7. Dans les allées perméables

L'allée perméable laisse l'eau s'infiltrer dans le sol. Attention ce sol infiltre également les produits désherbants « je privilégie donc les méthodes alternatives ».

8. sur l'espace public

La mare publique capte les eaux de la route et du trottoir et remplace les caniveaux grâce à une végétation adaptée.

9. sous le bitume

La grave drainante sous le sol poreux ou avec une gouttière s'écoulant dedans, l'eau est retenue dans un massif drainant. Cet espace de rétention en gravier, entouré d'un géotextile laisse l'eau s'infiltrer dans le sol.

10. dans un massif permet de retenir l'eau qui s'infiltrera dans les 24h.

Des questions que je peux me poser...

Mon terrain est-il capable de boire toute cette eau ?

Quel que soit le type de sol les terrains ont toujours absorbé l'eau. Celle qui tombe déjà sur notre gazon ne ruisselle pas, c'est la pelouse qui l'absorbe. De nombreuses maisons sont déjà équipées et ces aménagements révèlent une grande efficacité même en cas de pluies exceptionnelles, le seul risque est d'avoir momentanément quelques centimètres d'eau.

Ces aménagements sont-ils chers ?

Souvent, peu d'aménagements sont nécessaires et il est parfois possible de les faire soi-même. Ainsi on peut adapter son terrain pour une centaine d'euros de fournitures.

Cette gestion risque-t-elle d'être inesthétique ou de changer mon jardin ?

L'eau est renvoyée au maximum vers des plantations existantes. Les nouveaux aménagements sont intégrés.

Y a-t'il des mauvaises odeurs ou des moustiques ?

Non, avec une bonne gestion le stockage de l'eau est inférieur à 48h.



CONCLUSION

N'hésitez pas à faire votre propre étude, se poser les bonnes questions sur votre espace vert, repérer les points faibles.

Vous pouvez même vous amuser à calculer la surface de votre toiture pour une meilleure gestion de l'eau. Je pense qu'il y a énormément de solutions à vous d'agir. Le système climatique a beaucoup changé avec un réchauffement de la planète de plus en plus prononcé. Alors plus de temps à perdre, même pas une goutte d'eau !

LES HIRONDELLES ET MARTINETS

Accueillir et protéger les oiseaux du bâti

Les hirondelles et martinets comptent parmi les oiseaux les plus populaires de nos régions. Chaque année, ils quittent l'Afrique et parcouruent des milliers de kilomètres pour revenir se reproduire au même endroit. Strictement insectivores, ce sont de véritables alliés pour l'Homme.

Espèces protégées, elles sont pourtant victimes d'une chute importante de leurs populations. Vous pouvez agir pour les protéger et cohabiter avec elles !

Des espèces en danger

De nombreuses menaces liées à l'Homme pèsent sur les hirondelles et martinets entraînant le déclin de leurs populations.

-  Le dérèglement climatique de ces dernières années n'a fait qu'accentuer leur déclin.
-  L'intensification de l'agriculture et l'utilisation massive de pesticides réduisent le nombre d'insectes et peuvent également les empoisonner.
-  Ils souffrent de la destruction de leurs nids ou de la fermeture d'accès aux sites de nidification lors de travaux de rénovation de bâtiments.

Ce que dit LA LOI PROTECTION DES HIRONDELLES ET MARTINETS

Toutes les espèces d'hirondelles et martinets sont protégées. L'enlèvement, la destruction des nids, couvées, poussins et adultes sont interdits et constituent un délit (150 000€ d'amende et 3 ans de prison – art L 415-3 et suivants du Code de l'environnement).



1 Conserver les accès aux granges, caves ou vieux bâtiments pour les hirondelles et les anfractuosités sous les toits pour les martinets



3 Poser des nids artificiels, spécifiques à chaque espèce. Il est possible de fabriquer nous-mêmes des nichoirs pour hirondelles à partir de matériaux biosourcés (copeaux de bois et chaux)

2 Si possible, disposer des bacs à boue humidifiée pour aider les hirondelles à construire leurs nids



4 Ne pas utiliser de produits chimiques à proximité des sites de reproduction afin de garantir une ressource alimentaire suffisante et saine



Hirondelle rustique



Hirondelle de fenêtre



Martinet noir



Trier devient plus simple !

A partir du 2 janvier 2023, les consignes de tri évoluent.

Afin de faciliter le geste de tri et améliorer le recyclage des déchets, le SMIPE Val Touraine Anjou passe à l'extension des consignes de tri.

A partir du 1^{er} janvier 2023



Le centre de tri de St Barthélémy d'Anjou, modernisé afin de permettre le tri de nouveaux matériaux, accueille désormais les emballages de notre territoire.

Quels emballages ménagers seront maintenant acceptés ? Toutes les barquettes, les boîtes, les pots, les sacs, les sachets, les films et les suremballages en plastique et toujours les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnettes, les briques alimentaires ainsi que les emballages métalliques, seront acceptés.

Pour faire simple : **tous les emballages pourront être déposés dans le sac jaune :**

- C'est un emballage ? Qu'il soit en plastique, en carton, en métal, il est à déposer dans le sac jaune.
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- Il se dépose en vrac, sans l'emboîter.

Le tri du verre (colonne verte) et du papier (colonne bleue) reste inchangé.

Et en ce qui concerne les emballages de mon garage ou de mon jardin, ils sont toujours à déposer en déchèterie.

Pour vous aider, un mémo tri sera à votre disposition lors du **retrait de vos sacs jaunes en mairie**, ainsi que sur le site internet du SMIPE.

Grâce à votre geste de tri, les déchets sont porteurs d'avenir et participent à la préservation de l'environnement. On compte sur vous !



Tous les papiers « graphiques » se trient !

Les mouchoir, papier photo, essuie-tout, papier-peint, papier avec traitement chimiques Sont les poubelles d'ordures ménagères



Tout dépôt au pied des colonnes est considéré comme dépôt sauvage et sont une infraction de 3^e classe amendable jusqu'à 1 500€

Un dépôt sauvage qu'est-ce que c'est ?



C'est un dépôt d'ordures, quelle qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Ces dépôts sont illégaux et constituent une nuisance pour l'environnement et portent atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels. Ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils provoquent aussi des nuisances visuelles et olfactives et représentent également une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication...

Que dit la loi ? C'est un acte d'incivisme, interdit depuis la loi du 15 juillet 1975. Chaque producteur de déchets est responsable de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (art. L.541-2 du code de l'environnement). Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui sous peine d'amende allant de 68 € à 1500 € (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal). L'article L. 541-3 du code de l'environnement confère aux maires le pouvoir de police nécessaire pour assurer l'élimination des déchets.

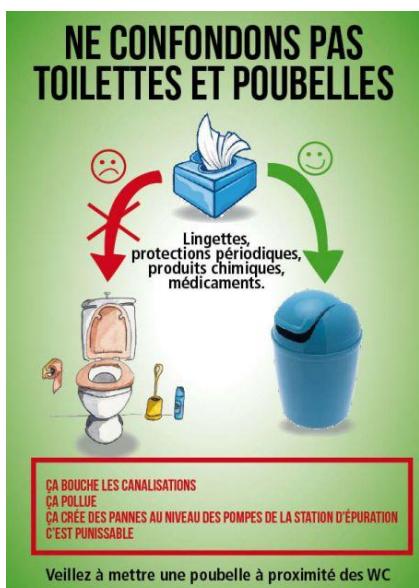


LE BRULAGE A L'AIR LIBRE DES ORDURES MENAGERES OU DE TOUT AUTRE DECHET EST INTERDIT

ASSAINISSEMENT

Que faire des lingettes, médicaments, solvants usagers ou périmés ?

Ne surtout pas les jeter dans les lavabos, ou les toilettes.



Les réseaux d'assainissement ne sont pas des poubelles, il est conçu pour traiter les eaux usées.

En apparence les lingettes ressemblent au papier toilette, or les lingettes, comme d'autre objets tels que les cotons tiges, les serviettes hygiéniques ou encore les sacs plastiques sont constitués de fibre plus épaisse qui s'agglomèrent entre elles avec la graisse présente dans le réseau d'assainissement. Ceci pose de nombreux problèmes de pannes des équipements de pompage ou obstruction des réseaux.

Ces dysfonctionnements ont des conséquences économiques et peuvent causer des désagréments en termes de confort et d'environnement : mauvaises odeurs et débordement des eaux usées.

Ne jamais jeter les lingettes dans les toilettes même si l'emballage comporte la mention « Biodégradable » ou « peuvent être jetées à l'égout ».

EAUX PLUVIALES : Quant aux grilles des eaux pluviales présentent le long des trottoirs, ce ne sont ni des bouches d'égout, ni des poubelles. Les déchets qui sont jetés dedans (mégots, papiers souillés, bouteilles...) se retrouvent directement en milieu naturel.

HAIE

Près de 70% des haies présentes en France ont disparu en 150 ans, arrachées sous l'effet conjoint du remembrement agricole et du déclin de l'activité d'élevage au profit de la céréaliculture intensive.

On se rend compte aujourd'hui de la perte énorme que cela représente.

Maillon indispensable de la biodiversité, les haies assurent la continuité des écosystèmes, elles sont également des abris pour la faune et la flore, jouent un rôle coupe-vent de premier plan et empêchent le ruissellement des eaux.

Il y a plus de 50 ans, André DUMONT tirait déjà la sonnette d'alarme dans un ouvrage intitulé « Plaidoyer pour une haie ».



« Disposant de moyens mécaniques énormes, notre société ne veut tenir aucun compte de ce qu'elle n'a pas organisé.

Ne se fiant qu'à la puissance de ses machines, elle les lance dans la nature comme un bulldozer qui détruit tout !

Devant cette force colossale, tout doit s'incliner : on ne laissera pas une haie. On les arrache toutes. Tous les arbres tombent devant cet ouragan.

Abattus sans le moindre respect, ils sont poussés au fond des vallons où on les voit pêle-mêle, les racines des unes mêlées aux branches des autres. Et c'est avec le plus grand mépris qu'on les arrose de gasoil et qu'on les incendie ».

Les services environnementaux rendus par la haie et les zones de friches sont multiples :

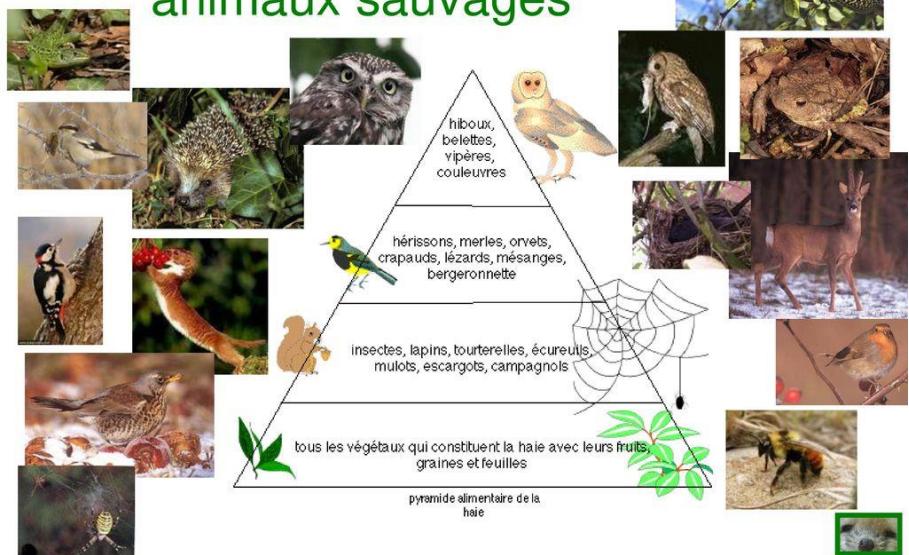
Ecologique : elles font partie intégrante de la trame verte compte tenu de leur rôle sur les fonctionnalités écologiques des sites pour la faune et la flore. Leur maillage participe à la continuité des corridors écologiques. Elles constituent également des espaces d'alimentation, de reproduction, de refuge, d'hivernage, de mobilité et de transit pour nombreuses espèces.

La faune qui fréquente les haies est variée : mammifères (renard, blaireau, hérisson...), oiseaux, amphibiens, reptiles, chiroptères, insectes.

Agricole : elles contribuent à la qualité des sols par la préservation de l'érosion et au bien-être animal, elles ont un effet brise vent, elles servent de refuge pour les insectes pollinisateur et les auxiliaires des cultures, elles sont des ressources potentielles en bois-énergie.

Climatique : lutte contre les inondations, ralentisse les écoulements, aide à l'infiltration, lutte contre l'érosion.

Abri et nourriture pour les animaux sauvages



LA TAILLE DES HAIES ET DES ARBRES EST INTERDITE ENTRE LE 15 mars et le 31 JUILLET INCLUS (période de nidification des oiseaux)

Les haies sont, durant le printemps et l'été, un formidable habitat de reproduction et d'alimentation pour les nombreuses espèces animales et plus particulièrement pour les oiseaux qui y nidifient.

Les oiseaux sont pour la plupart des espèces protégées par la réglementation nationale. Par conséquent la destruction d'individu, la perturbation et la destruction de l'habitat sont interdits et sanctionnables.

Les agriculteurs qui demandent les aides soumises aux règles de la conditionnalité prévues par la politique agricole commune sont tenus de maintenir les haies, mares et bosquets visés par la BCAE7.

La commune a décidé lors de la révision de son PLU de protéger les haies et préserver les étangs, mares et points d'eau.



CHEMINS RURAUX ET CHEMINS D'EXPLOITATION

Nous avons constaté depuis plusieurs années le non-respect des chemins ruraux : diminution de son emprise, labour et désherbage chimique .

Il est expressément fait défense de nuire aux chaussées des chemins ruraux et à leurs dépendances ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur ces voies (article D161-14 du code rural), notamment :

- de labourer ou de cultiver le sol dans les emprises de ces chemins et de leurs dépendances ;
- de détériorer les talus, accotement, fossés, ainsi que les marques indicatives de leurs limites ;
- de rejeter sur ces chemins et leurs dépendances des eaux insalubres ou susceptibles de causer des dégradations, d'entraver l'écoulement des eaux de pluie, de gêner la circulation ou de nuire à la sécurité publique ;
- de mutiler les arbres plantés sur ces chemins ;
- de déposer sur ces chemins des objets ou produits divers susceptibles de porter atteinte à la sécurité de la circulation, notamment d'y jeter des pierres ou autres matières et d'une manière générale de se livrer à tout acte portant atteinte ou de nature à porter atteinte à l'intégrité des chemins ruraux et des ouvrages qu'ils comportent, à en modifier l'assiette ou y occasionner des détériorations.



Article 161-15 du code rural : Nul ne peut, sans autorisation délivrée par le maire, faire ouvrage sur les chemins ruraux et notamment ouvrir, sur le sol de ces chemins ou de ses dépendances, aucune feuille ou tranchée ou enlever de l'herbe, de la terre, du gravier, du sable ou autres matériaux, y installer des canalisations, y faire aucun dépôt, de quelque nature que ce soit, y étendre aucune espèce de produits ou matières.

Bruits de Voisinages !

Ma liberté s'arrête
où commence
celle des autres



Pour limiter le bruit, suivons l'avis préfectoral :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par nos soins à l'aide d'appareils tels que tondeuses, tronçonneuse, perceuses... ne peuvent avoir lieu que :
. les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
. les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
. les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

N'oublions pas de prévenir nos voisins en cas de fête privée et de musique un peu forte !



Un **chien** qui aboie de façon intempestive peut constituer une nuisance sonore insupportable et répréhensible. Assurons-nous que notre chien n'aboie pas lors de nos absences. Nous rappelons aux propriétaires qu'ils sont pénallement responsables de leurs animaux en cas d'accident et que la divagation est interdite. Certains chiens supposés dangereux (voir liste en mairie) sont à déclarer obligatoirement aux autorités municipales, sous peine de sanctions et de poursuites.



La commune a installé dans le bourg à des endroits stratégiques des distributeurs de sacs pour ramasser les excréments de votre chien.





Café des aidants®

De Chateau-la-Vallière

Nous vous donnons rendez-vous,
un mardi par mois, de 14h30 à
16h, autour d'un thème.

Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap OU dépendant du fait de l'âge ?



Café des aidants®

Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.

Animé par des professionnels, le *Café des aidants* est un temps convivial d'échange et d'information en libre accès

Pendant le café, nous pouvons proposer une activité à votre proche

Organisé par :



Si besoin,

contactez nous !

Pour venir jusqu'au
Café, nous pouvons
vous aider

Avec le soutien de :



CHATEAU LA VALLIERE Rue du 11 novembre 1918 / Nous vous donnons rendez-vous un mardi par mois, de 14h30 à 16h autour d'un thème.
Anna LINDE 07.82.08.58.28

Anna.linde@famillesrurales.org

PROGRAMME 2023

Mardi 31 janvier 2023 Ma colère, mes frustrations et ma culpabilité

Mardi 28 février 2023 Proche/Aidant/Proche-aidant

Mardi 28 mars 2023 Aidant/Aidé, quelle intimité

Mardi 25 avril 2023 Partager pour ne pas s'épuiser

Mardi 30 mai 2023 Je suis aidant.e et je suis moi

Mardi 27 juin 2023 S'autoriser du répit ? Et comment ?

Mardi 29 août 2023 Ses idées noires

Mardi 26 septembre 2023 Aider avec ses émotions

Mardi 24 octobre 2023 Ce qui vient de sa maladie et ce qui vient de lui/elle

Mardi 28 novembre 2023 Prendre des décisions, avec lui, à sa place, avec d'autres



UNIS POUR LES FAMILLES



Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire





SERVICE URBANISME

Les permis de construire peuvent être déposés en ligne

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il vous est possible de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) en ligne par voie électronique, dont le **guichet unique pour toutes les communes du territoire du PAYS LOIRE NATURE est le :**

<https://sve-pln.sirap.fr>

Les étapes pour une demande dématérialisée :

Préparez au préalable tous les documents sous format numérique (pdf, jpg, png)

Accéder au guichet unique pour les demandes dématérialisées <https://sve-pln.sirap.fr> – Retrouver votre commune par son code postal

Créer votre compte

Choisissez votre formulaire en fonction de votre projet et remplissez-le en ligne

Joignez les documents numériques du dossier (Plan de situation, de masse, des façades côtés, notice descriptive...etc... documents listés dans le bordereau des pièces à joindre)

Validez le dossier et envoyez-le

Afin de permettre l'envoi dématérialisé du récépissé de dépôt, ne pas oublier d'indiquer votre adresse électronique dans le formulaire du cerfa de demande et de cocher l'encart 2 « coordonnées du demandeur », la case « J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante ».

Si vous ne souhaitez pas réaliser votre demande en ligne, vous pouvez toujours déposer à la mairie ou leur envoyer par voie postale votre dossier.



La Maison France Services est un guichet unique de proximité à la disposition de la population. Elle vous conseille et vous aide dans toutes vos démarches quotidiennes (recherche d'emploi, situation fiscale, prestations sociales ...)

L'objectif est de permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique.

Des agents polyvalents et formés sont présents dans la France service la plus proche de chez vous :

21 avenue du général Leclerc à Château la Vallière : 02.47.24.25.22

Permanence : Lundi, Mardi, Jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mercredi, Vendredi : 9h à 12h30



Une équipe de salariés intervient sur toutes les communes du canton. Ce sont des aides à domicile formées et compétentes qui sont encadrées.

Les aides à domicile assurent : l'entretien du cadre de vie et celui du linge, l'aide aux soins d'hygiène, l'aide à la préparation de repas et l'accompagnement en course ou en rendez-vous.

Leurs interventions ont lieu tous les jours y compris dimanches et jours fériés.

Elles travaillent auprès de tous publics, personnes âgées ou handicapées, personnes plus jeunes, malades ou en bonne santé, familles ayant besoin de gardes d'enfants régulières ou de prestations de ménage.

Permanence : tous les lundis de 9h à 12h30 et de 13h à 16h30

Téléphone : 02.47.24.98.69 info.fede37@admr.org

PERMANENCES EN MAIRIE DE CHÂTEAU LA VALLIERE			
ORGANISMES	PERMANENCES	HEURES	SALLE N° Aile Nord
RESTOS DU CŒUR	période hivernale Les lundis et jeudis période estivale les lundis	14h à 16h 14h à 15h30	Rue des planteurs
C.A.R.S.A.T	1 mercredi du mois sur rendez-vous 3960	9h à 12h et de 13h à 16h	mairie de Château
Mutualité Sociale Agricole	prendre rendez-vous	Tél. 02.54.44.87.87	mairie de Château
A.D.M.R	Tous les lundis	9h à 12h30 et de 13h à 16h30	mairie de Château
Assistant social Mme GASNIER Téléphone : 02.47.24.30.11	les mardis jeudis sur rendez-vous		mairie de Château
Mission Locale (David Fostier) 02.47.29.31.20	Les après-midis Sur rendez-vous		21 av. Général Leclerc
POINT ACCUEIL EMPLOI Visiodialog Tél :02.47.24.25.22	du lundi au vendredi lundi-mardi-jeudi	9h à 12h30 14h à 17h	21 av. Général Leclerc
Conciliateur de justice Mme BARBIER-BASTARD	3ème mardi Tél : 06.63.04.63.29	10h à 12h	52
Touraine France ALZHEIMER	1e lundi	10h à 12h	52
OPAH Tél.0247362570	2ème et 4eme vendredis uniquement sur rendez-vous	10h à 12h	Mairie de Chateau
Maison de Service au Public MSAP	Lundi, mardi et jeudi Jeudi	9h à 12h30 et 14h à 17h 9h à 12h30	21 avenue du Général Leclerc



LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS

Vous avez pu le constater, depuis plusieurs mois, la fibre est tirée dans les rues de votre commune

Les équipes de Val de Loir Fibre finalisent actuellement le déploiement du réseau et les services THD seront bientôt disponibles.

A qui m'adresser pour bénéficier du Très Haut Débit ?

Val de Loire fibre, filiale de TD, est l'opérateur d'infrastructure mandaté par Val de Loire Numérique pour déployer le réseau de fibre optique. Il ne vend pas directement de services aux particuliers.

Ce sont les fournisseurs d'accès à internet (FAI) qui utilisent le réseau pour commercialiser des offres Très Haut Débit aux habitants. C'est donc auprès d'eux que vous devrez prendre contact.

Quelles sont les offres d'abonnement à la fibre ?

Le réseau en fibre optique déployé par Val de Loire Fibre est neutre et non discriminant. Il est donc mis à disposition de tous les Fournisseurs d'Accès à Internet.

Ce sont eux qui prennent la décision du moment où ils souhaitent commercialiser leurs services

Certains Fournisseurs d'Accès à Internet ont déjà signé un accord avec Val de Loire Fibre pour être présents dès l'ouverture du réseau. D'autres, arriveront au cours des mois suivants afin d'élargir l'offre de services proposée.

Découvrez les différents opérateurs présents sur le réseau en fibre optique et leurs offres sur www.valdeloirefibre.fr

Pourquoi je ne suis pas éligible à la fibre ?

Le déploiement du réseau en fibre optique est progressif. Pour certaines zones, les travaux sont encore en cours.

Testez l'éligibilité de votre logement sur www.valdeloirefibre.fr

Combien coûte le raccordement de mon logement ?

Selon le Fournisseur d'Accès à Internet que vous choisirez et sa politique commerciale, il pourra facturer des frais de raccordement ou bien prendra les travaux à sa charge.

TARIFS

SALLE ODETTE LAMBERT

300€ pour 24 heures

400€ pour le weekend

600€ pour 24 heures pour les organisateurs de bal disco

500€ pour 24 heures pour un usage commercial



100€ pour 24 heures aux associations de la commune après 1 utilisation gratuite de 24h

100€ pour un vin d'honneur et usage de quelques heures en semaine

Location vaisselle 50€

Une caution de 500€ est demandée à chaque utilisateur

Les tarifs de location ont été revus à la hausse en raison des prix de l'énergie (Gaz et électricité)

CANTINE

Prix du repas : 3.60€ pour les réguliers

4.10€ pour les occasionnels

Les repas sont livrés par le traiteur JMG de La Membrolle. Celui-ci a augmenté ses tarifs au 1^{er} janvier 2023 de 10%.

Le conseil municipal a décidé de ne pas répercuter cette augmentation.



GARDERIE

Prix à la demi-heure : 1€ (toute demi-heure commencée est due).

Ouverture, le matin à 7h20 et fermeture le soir à 18h30

LA POSTE

L'Agence postale communale est ouverte du lundi au samedi de 9h à 11h30.

Sandrine RAIMBEAULT gérante de l'agence a installé dans un petit coin, une bibliothèque. Vous pouvez prendre plusieurs livres gratuitement. Différents genres sont proposés, Thriller, romans noirs et à énigme et aussi des livres pour ados et enfants.

N'hésitez pas à pousser la porte.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

ALIDOR Enalya	23 mars
FONTAINE Jules	27 mars
PRIZZON Aéris	2 juin
BONNEFOND Louis	31 juillet
POMMIER Athénéyisse	6 septembre
QUINTERNE Inès	11 septembre
YONCOURT Naël	3 octobre
JOYEUX POTIER Emile	31 octobre



MARIAGES



BODIN Johan/MARTIN Emmanuelle	2 juillet
ALLARD Grégory/BOURDON Emilie Angèle	9 juillet
BERTRAND Christophe/HÉMONT Valérie	20 août

DECES

DELMARE Marcelle Vve GUERARD	15 mai
MASAY Daniel	25 mai
DESCOUTS Bruno	8 août
SAUZE Monique Vve JUIGNET	30 octobre
TRULLIER Monique Vve VEZIN	29 décembre



TARIF CIMETIERE



CONCESSION CIMETIERE

Concession 30 ans	80.00€
Concession 50 ans.....	120.00€

CONCESSION COLUMBARIUM

Case pour 15 ans.....	300.00€
-----------------------	---------

JARDIN DU SOUVENIR

Dispersion des cendres.....	40.00€
-----------------------------	--------

RESTAURANT L'ETAPE « Chez Carine »

Le restaurant l'Etape a été repris en août 2022 par Monsieur et Madame LEO Christian et Carine venant de Corrèze. Nous leur souhaitons la bienvenue et franc succès.

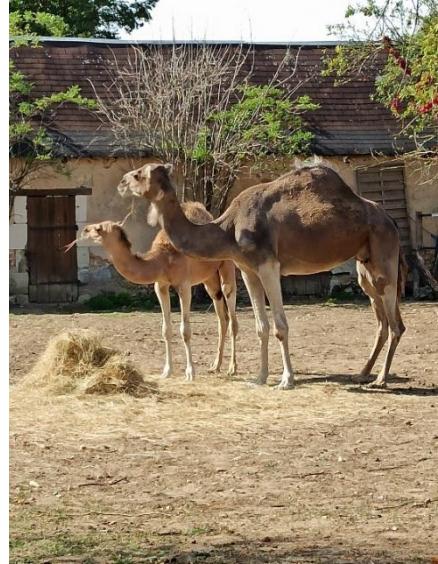


Installés à Villiers-au-Bouin depuis 5 ans, nous avons créé, en août 2022, un élevage de dromadaires, afin de partager notre coup de cœur pour ces animaux formidables.

Les grands camélidés sont particulièrement calmes, intelligents, de contact aisé malgré leur grande taille, rustiques, friands de ronces et tout à fait adaptés à notre environnement, même s'ils sont méconnus sous nos climats.

Nous proposerons, à partir de début 2023, différentes activités qui vous permettront d'apprendre à connaître et à apprécier ces animaux exceptionnels : balades à dos de dromadaire, ateliers découverte (contact privilégié avec les animaux, soins, traite, dégustation du lait de la traite, balade), ateliers pédagogiques pour les écoles ou centres aérés, animations de manifestations publiques ou privées (marchés, salons, mariages, anniversaires...)

Nous attendons également l'agrément pour la vente de lait cru de chamelle, aux multiples vertus : consommable par les personnes intolérantes au lactose, antibactérien, hypoallergénique, contenant de l'insulin-like (recommandé pour les personnes atteintes de diabète de type I), très pauvre en matières grasses, riche en vitamine D et en vitamine C (plus que dans le jus d'oranges), contribuant efficacement au confort digestif (grandes quantités de probiotiques, notamment lorsqu'il est fermenté)...



De par ses qualités, auxquelles on peut ajouter une quantité importante de lanoline, il est également un ingrédient de choix pour la fabrication de produits cosmétiques et notamment de savons, savons que nous proposons à la vente dès à présent au Clos Camelin.

N'hésitez pas venir nous rencontrer ou à nous contacter pour plus de renseignements, soit par téléphone au 07 82 19 47 00, soit par mail: lecloscamelin@gmail.com.

Des photos et des infos sur notre page Instagram [le_clos_camelin](#).

Au plaisir de vous accueillir prochainement et de vous faire découvrir nos activités et nos animaux !

CALENDRIER DES FESTIVITÉS 2023



FEVRIER

18	Soirée réunionnaise	ASVB
25	Loto	ASVB



JUIN

17	Concours pétanque	APE
25	Course « La Fardillière »	AFLVAB

MARS

07	Concours de belote	Club de l'Amitié
17	Bal	Club de l'Amitié
18	Soirée dansante	APE
24-25-26	Théâtre	Foyer rural

JUILLET

01	Kermesse	APE
08	Concours pétanque	ASVB

AVRIL

01	Soirée moule frite	AFLVAB
29	Loto	APE

SEPTEMBRE

17	Brocante	AFLVAB
----	----------	--------

MAI

27	Concours pétanque	AFLVAB
	Feu d'artifice	Commune
28	Marché gourmand	Commune
29	Foire expo	Commune
	Brocante	AFLVAB

OCTOBRE

21	Soirée Choucroute	ASVB
----	-------------------	------

NOVEMBRE

18	Loto	APE
----	------	-----

DECEMBRE

9	Repas des anciens	Commune
16	Marché Gourmand Noël	AFLVAB
	Bourse aux jouets	
	Feu d'artifice	

RESULTAT MAISONS FLEURIES

1er Mme BARRIER Ginette, 2^e M.Mme MORIN Jean-Louis,
3^e M.Mme COCHARD Jacky, 4^e M.Mme FREON Jean-Claude,
5^e Mme LEFEVRE Jacqueline, 6^e M.Mme THOMAS Daniel,
7^e M. GROSSAT Joël.

Ces personnes ont été récompensées lors des vœux par des bons d'achat.



SARL BARATTE Le Bouton - 37330 VILLIERS AU BOUIN

Abattage difficile
Élagage grimpeur
Broyage de végétaux
Entretien des espaces verts

Nacelle de 25m

02 47 24 18 45 - 06 79 09 64 99

COIFFURE MIXTE
ALAIN PREVOST

avec ou sans rdv

8 PLACE DU 8 MAI
37330 VILLIERS AU BOUIN

tél. Alain 02.47.24.10.37
tél. Evelyne 02.47.40.79.26



Alexandra
Paineau

Conseillère en immobilier



06 70 79 03 69
alexandra.paineau@iadfrance.fr
Château-du-Loir (72)

Suivez-moi iadfrance.fr

En déposant une offre à iadfrance.fr, vous acceptez que nous traitons vos données personnelles conformément à la législation en vigueur sur la protection des données. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre charte de confidentialité et nos mentions légales.

BOULANGERIE GOMBERT
Alexandra et Valentin

5 Avenue de la Libération
37330 VILLIERS AU BOUIN

Horaires du mardi au samedi: 7h-13h30 16h-19h30
dimanche: 7h-13h30

Téléphone: 02 47 24 96 40



Dans le bulletin 2021 et 2022, nous proposons un encart publicitaire GRATUIT ; Pour vous inscrire pour une parution au prochain bulletin, vous devez nous adresser votre carte de visite avant le 2 novembre 2023.

